

Document à
conserver



Volcan



Cyclone



Vent violent



Mouvement de terrain



Séisme



Tsunami



Inondation



VILLE DU LORRAIN

Le D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La sécurité, l'affaire de tous!



CREDITS



VILLE DU LORRAIN

Directeur de la publication

Justin PAMPHILE

Rédaction

*Service des Moyens Généraux et
de la Sécurité civile*

Conception et réalisation

*Service des Moyens Généraux et
de la Sécurité civile - VISME -
FREEPICK*

***DICRIM de la Ville du Lorrain
Edition Avril 2023***



Mot du Maire

Chers Lorrinoises, Chers Lorrinois,

L'information et la prévention concernant les risques majeurs est une priorité pour l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire. Comme vous le savez, les enjeux climatiques et les nombreux changements qu'ils apportent nous invitent à considérer ces sujets avec le plus grand sérieux. Les spécialistes prévoient, en effet, des phénomènes naturels qui risquent d'être plus nombreux et plus violents.

Le document que vous tenez en main vise à vous informer sur la conduite à tenir pour les différents risques pouvant affecter notre territoire: cyclonique, sismique, volcanique, tsunami et toute autre catastrophe. Il présente aussi l'organisation que nous avons mise en place, avec les élus et les différents services de la Ville, pour faire face à ces situations qui peuvent être assez angoissantes pour certains.

Il est vrai que nous pouvons être habitué aux cyclones, pluies intenses et montées des eaux. Mais l'habitude ne doit pas nous empêcher d'être vigilants. Mieux nous sommes informés, mieux nous serons en mesure de nous préparer. Mieux nous sommes préparés, plus nous pourrons développer une culture du risque; car c'est ce dont il s'agit.

La culture du risque, c'est d'abord connaître les risques majeurs de notre territoire. Cette connaissance doit ensuite être partagée par tous pour que l'ensemble des acteurs; collectivités et citoyens, soit en capacité de se préparer et d'agir en conséquence. C'est le sens de ce document que je vous invite à conserver.

Parce que nous voulons faire de notre ville un territoire résilient, j'ai fait le choix de nommer un élu en charge de ces questions. Il s'agit de Monsieur Lucien VICTORIN, adjoint en charge de la sécurité civile. Il peut s'appuyer sur un service et une équipe qui a pour mission de vous apporter toutes les informations nécessaires sur notre préparation en cas de catastrophe naturelle.

Pour terminer, je voudrais reprendre ces mots de nos aînés: *Jou malè pa ni pran gad!*



Justin PAMPHILE
Maire du Lorrain



VILLE DU LORRAIN

Sommaire

• **Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**
Page 5

• **L'information préventive**
Page 6

• **Les dispositifs d'alerte**
Page 7

• **Processus d'alerte**
Page 8

• **Qui fait quoi en cas de risques majeurs ?**
Page 9 et 10

• **Le risque cyclonique**
Page 11

• **Les vigilances météorologiques**
Page 12

• **Le risque inondations**
Page 13 et 14

• **Le risque de mouvement de terrain**
Page 15 et 16

• **Le risque sismique**
Page 17 et 18

• **Le risque volcanique**
Page 19 et 20

• **Le risque de tsunami**
Page 21, 22 et 23

• **Les lieux d'hébergements**
Page 24

• **Les arrêtés de catastrophes naturelles**
Page 25 et 26

• **Les menaces dans la zone des 50 pas géométriques**
Page 27

• **Les infos utiles**
Page 28

• **Coordonnées utiles**
Page 29

• **Mon kit de survie**
Page 30

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un **risque majeur** se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Pour qu'il existe un risque majeur, il faut:



Aléa

Evènement naturel ou technologique potentiellement dangereux

+



Enjeux

Personnes, biens, environnement pouvant être affecté par l'aléa

=



Risques

Confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux.

Les risques majeurs au Lorrain

Tous les phénomènes suivants peuvent avoir des conséquences potentiellement graves sur le territoire de la Collectivité:



Inondation
Submersion
marine



Séisme



Tsunami



Mouvements
de terrain



Tempête
Vents violents



Cyclone
Vents violents



Volcanisme

L'INFORMATION

PRÉVENTIVE

L'article L125.2 du Code de l'environnement précise que *"les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent."*

Deux documents d'information sont disponibles pour la population:

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Le DICRIM

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) est un document élaboré par la Ville pour sensibiliser la population aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que chaque habitant devienne un acteur de sa propre sécurité.

Le décret 90-198 du 11 octobre 1990 dit ceci: *"Le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune, notamment celles de ces mesures qu'il a prises en vertu de ses pouvoirs de police [...]"*



Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Le **Plan Communal de Sauvegarde** (P.C.S.) a été instauré par la loi N°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (Article 13). Le décret N°2022-907 du 20 juin 2022 précise son contenu.

Le P.C.S. est obligatoire pour toutes les communes soumises à au moins un risque majeur. Il détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.



Consultation par la population

Ces documents sont à la disposition de la population et sont consultables en Mairie:

- aux heures d'ouverture au Service des Moyens Généraux (0596 53 21 50)

Ils sont aussi disponibles sur le site internet de la Ville:

- www.villedulorrain.com

LES DISPOSITIFS D'ALERTE

Avoir connaissance d'un évènement pour pouvoir appliquer les consignes de sécurité adaptée est primordial. La Ville a l'obligation de mettre en place des dispositifs d'alerte de la population en cas de catastrophes ou d'évènements majeurs. Ces dispositifs peuvent être nationaux ou locaux.

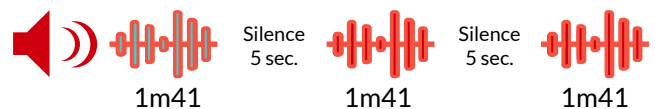
Connaître le signal d'alerte

Le signal national d'alerte a pour objectif d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger en appliquant les consignes appropriées et de se mettre à l'écoute d'un programme de radio ou de télévision local (*Martinique Première, Radio Caraïbe International, Nord FM*).

Le signal d'alerte

Ce signal d'alerte, connu sous le nom de sirène, est diffusé depuis le Centre de Secours du Lorrain:

Il consiste en trois émissions successives modulées d'une minute quarante-et-une chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes.



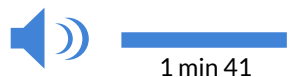
Le signal de fin d'alerte

La fin d'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) d'une durée de 30 secondes. Ce signal signifie qu'il n'y a plus de danger.



Le signal d'exercice

Chaque **premier mercredi du mois**, un signal modulé d'une durée d'une minute quarante et une est émis. Il s'agit d'un signal d'exercice qui a pour but de vérifier le fonctionnement de la sirène.



Conduites générales à adopter en cas d'alerte



Ecouter la radio: c'est le meilleur moyen pour être tenu informé.



Libérer les lignes: le réseau téléphonique doit rester disponible pour les secours.

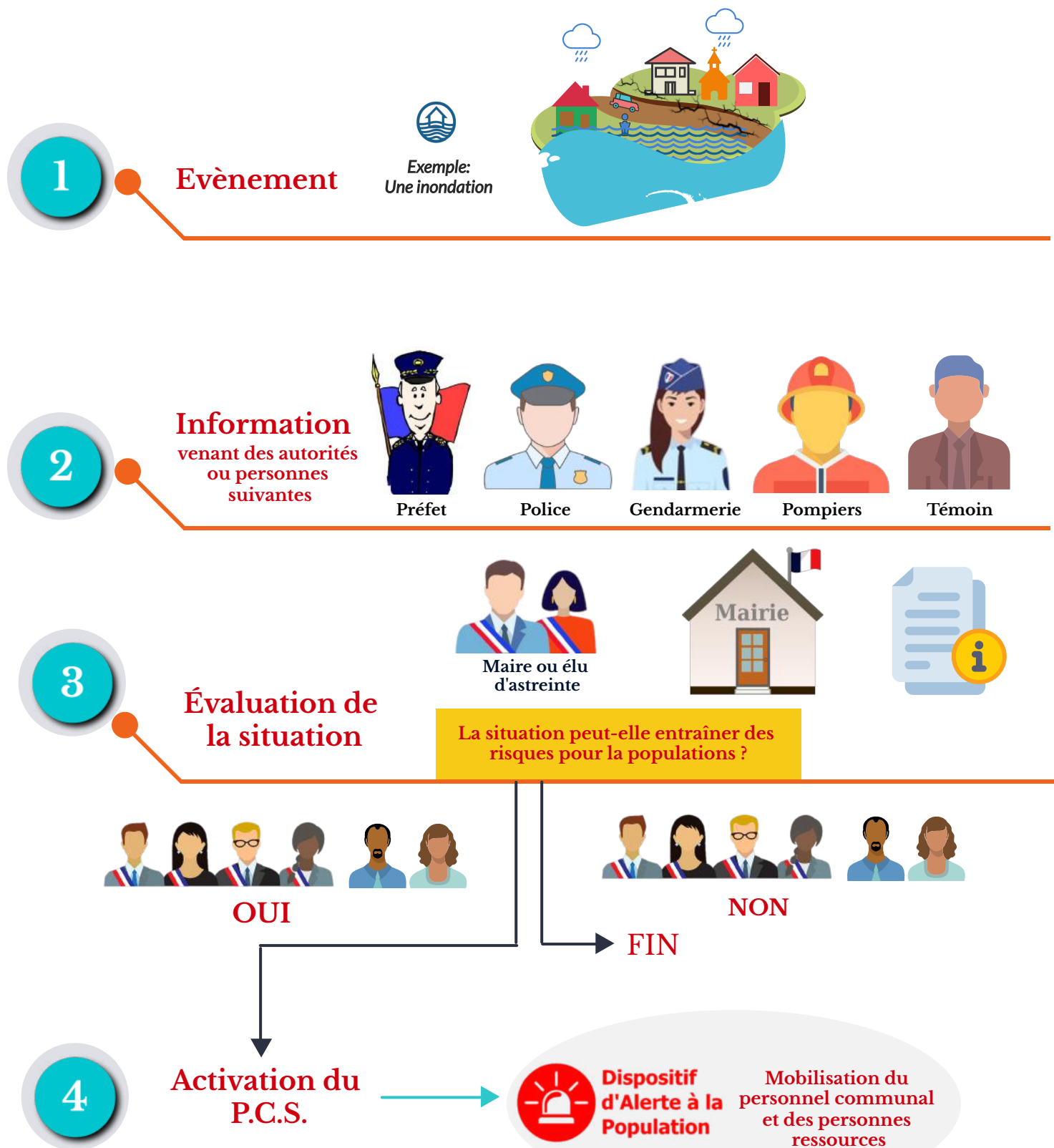


N'allez pas chercher les enfants à l'école: le personnel des écoles est là pour assurer la sécurité des enfants. Ils savent quoi faire en cas d'alerte.

Les médias à écouter en cas d'alerte



PROCESSUS DE L'ALERTE



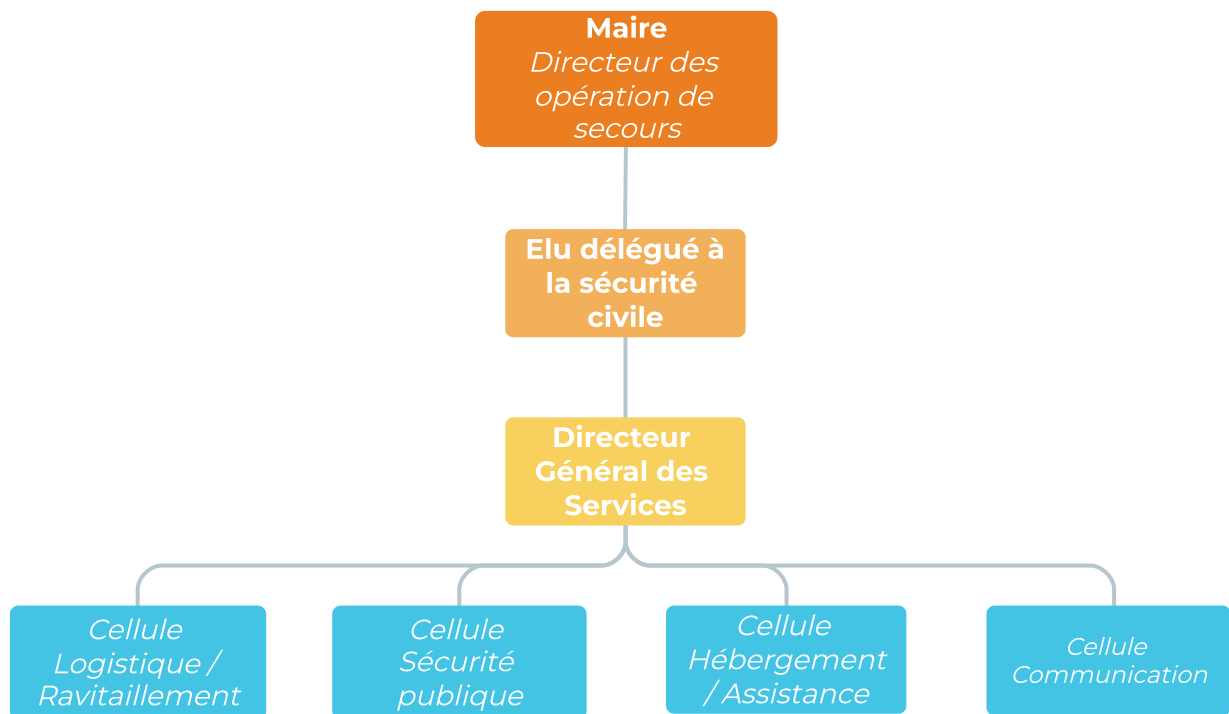
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Définition

Le Poste de Commandement Communal (P.C.C.) est la cellule de crise de la collectivité. C'est le lieu de prise de décisions en cas de crise majeure sur le territoire communal. Il centralise les décisions à prendre et les actions à mener.

Organisation du Poste de commandement Communal

Le Poste de Commandement Communal est organisé comme suit:



Composition du Poste de commandement Communal

- Le Maire (ou un adjoint) en tant que Directeur des Opérations de Secours
- L'Adjoint en charge de la Sécurité Civile
- Le Directeur Général des Services (D.G.S.)
- La Directrice de Cabinet du Maire
- La Cheffe de Police Municipale
- Le Responsable du Service Technique
- La Responsable du Service de Communication
- Le Responsable du Service de la Sécurité Civile
- L'agent en charge du Plan Communal de Sauvegarde
- Un agent administratif en charge du standard.
- Un agent administratif en charge du secrétariat du P.C.C.

QUI FAIT QUOI

EN CAS DE RISQUES



EXEMPLE

De fortes pluies tombent sur le Lorrain. Plusieurs quartiers connaissent des inondations et des glissements de terrain.

1



Les services de secours interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le directeur des opérations de secours.

2

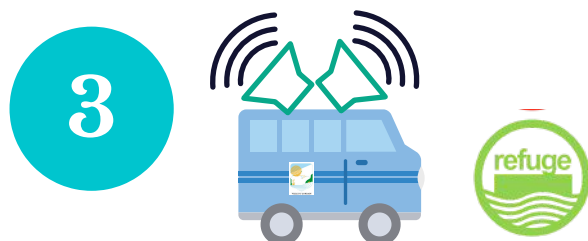


Si l'évènement est très important ou s'il concerne plusieurs communes, c'est le préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le dispositif ORSEC.



Inond

MAJEURS ?



Le **Plan Communal de Sauvegarde** (P.C.S.) est activé pour alerter et accompagner les populations (*évacuation, hébergements d'urgences,...*) Les moyens municipaux sont mobilisés.



ation



Les radios locales, les réseaux sociaux de la Ville **diffusent des consignes individuelles de sécurité**. En cas de danger imminent, une alerte est effectuée vers la population.



Les **équipes de la Ville** mettent en place les déviations, fluidifient la circulation, dégagent les voies.



A l'école, les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur *Plan Particulier de Mise en Sûreté* (PPMS)

LE RISQUE CYCLONIQUE



Définition

La Martinique est exposée de **juin à novembre** à des phénomènes cycloniques. Un cyclone est une perturbation météorologique tourbillonnaire présentant en surface un centre de basse pression atmosphérique et des vents qui tournent autour dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Le rayon d'action des vents forts et l'étendue de la masse nuageuse et pluvieuse associé peuvent aller d'une centaine à plus d'un millier de kilomètres. Le terme cyclone est un terme qui regroupe en réalité 3 types de phénomènes catégorisés en fonction de la forces des vents moyens:

Types	Vitesse des vents moyens	Observations
Dépression tropicale	62km/ et moins	Elles sont numérotées, la première de l'année portant le numéro 1.
Tempête tropicale	de 63 à 117 km/h	Baptisé à partir d'une liste de prénoms préétablies par le National Hurricane Center (NHC)
Ouragan	<i>Catégorie 1</i> de 118 à 153 km/h	Classifié en 5 catégories sur l'échelle SAFFIR-SIMPSON basée sur la force des vents. Les trois dernières catégories (3, 4 et 5) sont dites intenses et majeures.
	<i>Catégorie 2</i> de 154 à 177 km/h	
	<i>Catégorie 3</i> de 178 à 209 km/h	
	<i>Catégorie 4</i> de 210 à 249 km/h	
	<i>Catégorie 5</i> à partir de 250 km/h	

Enjeux

Les cyclones s'accompagnent de trois dangers associés:

- Les pluies intenses et cumulées qui peuvent entraîner des conséquences catastrophiques en termes de dégâts dus aux inondations, coulées de boue ou glissements de terrain. Un cyclone peut apporter des quantités d'eau de 300 à 500 mm de pluie (*1mm = 1 litre d'eau au m²*) en 24 heures.
- Les vents violents qui peuvent varier en intensité et en direction sont un danger supplémentaire. Souvent amplifié par l'altitude et les effets de reliefs, ils peuvent provoquer des dégâts considérables sur la végétation et les réseaux (électriques et téléphoniques), les habitations, ... Ils peuvent aussi arracher et transformer en projectile très dangereux des éléments comme des tôles par exemples.
- La mer dangereuse: Les vents violents peuvent lever des vagues dépassant 10 voire 15 mètres créant une houle qui déferlent sur les côtes. Cette houle peut déferler avant l'arrivée du phénomène et même si ce dernier passe à plusieurs kilomètres de nos côtes.

LES VIGILANCES MÉTÉOROLOGIQUES

Dans le cadre des phénomènes météorologiques (cyclones, vents forts, fortes pluies, orages, mer dangereuse à la côte), la population est avertie par des niveaux de vigilance de couleurs différentes correspondant à l'évaluation du danger faite par Météo-France. En fonction du type de danger de vigilance, des mesures individuelles sont communiquées et doivent être respectées.

Pour chaque couleur: des consignes à suivre



Jaune

Soyez attentifs: Tenez-vous informé en consultant régulièrement le site de *Météo France*. Vérifiez la présence de réserves nécessaires (*alimentation, eaux, bougies, piles, ...*). Vérifiez l'état de votre poste radio à pile. Evitez d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau. Ne prenez pas la mer pour une longue période sans obligation particulière.



Orange

Préparez-vous: Prenez connaissance des bulletins météo et des consignes de comportements. Préparez votre habitation. Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation. Protégez vos embarcations nautiques par un remise à l'abri. Rentrez ou sécurisez les animaux. Effectuez les derniers achats en d'acquérir une autonomie de quelques jours. Protégez vos documents personnels et importants. Munissez-vous d'argent liquide.



Rouge

Protégez-vous: Restez informé des conditions météo et respectez les consignes. Si possible rejoindre vos habitations ou les abris prévus pour votre protection. Sauf cas de force majeure, évitez tout déplacement à pied ou en véhicule. Retirez ou arrimez tout objet pouvant se transformer en projectile. Préparez la pièce la plus sûre de la maison pour vous accueillir durant le passage du phénomène.



Violet

Confinez-vous: Restez informé des conditions météo et respectez les consignes. Ne circulez pas à l'extérieur à pied ou en véhicule. Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte. Eloignez-vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture. Réfugiez-vous si nécessaire dans la pièce la plus sûre de votre habitation.



Gris

Restez prudents: Evitez de sortir de chez vous et d'effectuer des déplacements inutiles. Ne gênez pas les équipes de secours. N'encombrez pas inutilement les réseaux téléphoniques. Eloignez-vous des points bas, des cours d'eau et des pentes abruptes. Assistez vos voisins, en cas de besoin ou de blessure et prévenez les secours. Réparez et consolidez votre habitation sans prendre de risques. Dégagez les alentours de chez vous et déblayez les abords. Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques tombés à terre. Si vous devez utiliser votre véhicule, soyez extrêmement prudent.

LE RISQUE INONDATIONS



Définition

Une inondation est le débordement lent ou rapide des eaux lors de pluies abondantes sur la zone voisine plus ou moins éloignée du littoral, des rivières, ravines ou dans les secteurs urbanisés où l'imperméabilité des sols et les difficultés d'évacuation des eaux pluviales favorisent la concentration du ruissellement.

Enjeux

Les perturbations et dégâts provoqués par les inondations sont à l'origine de différents risques, dont:

- Des risques de noyade au niveau des gués ou sur le littoral
- Des destructions de bâtiments, d'habitations
- Des obstructions, dégradations voire destructions d'infrastructures routières, de structures ou de réseaux
- Des pollutions des points de captage d'eau potable
- Des modifications durables de l'environnement
- Des pertes économiques

Comportements à observer

AVANT

- Consultez les services de la mairie avant d'acheter un terrain ou de construire. Ne jamais construire sans permis de construire près des berges des rivières et des ravines.
- Ne rien jeter dans les cours d'eau pour éviter le risque de formation de barrage en aval.
- Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.

EN CAS DE MENACE

- Fermez portes, fenêtres, l'alimentation en eau, l'électricité et le gaz.
- Surélevez les objets de valeurs et les produits polluants.
- Si vous devez évacuer, garder votre calme afin de regagner les hauteurs les proches ou les abris désignés, sans tenter de revenir sur vos pas.
- En cas d'isolement, gardez une possibilité de signaler votre présence aux sauveteurs (sifflets, lampe-torche).

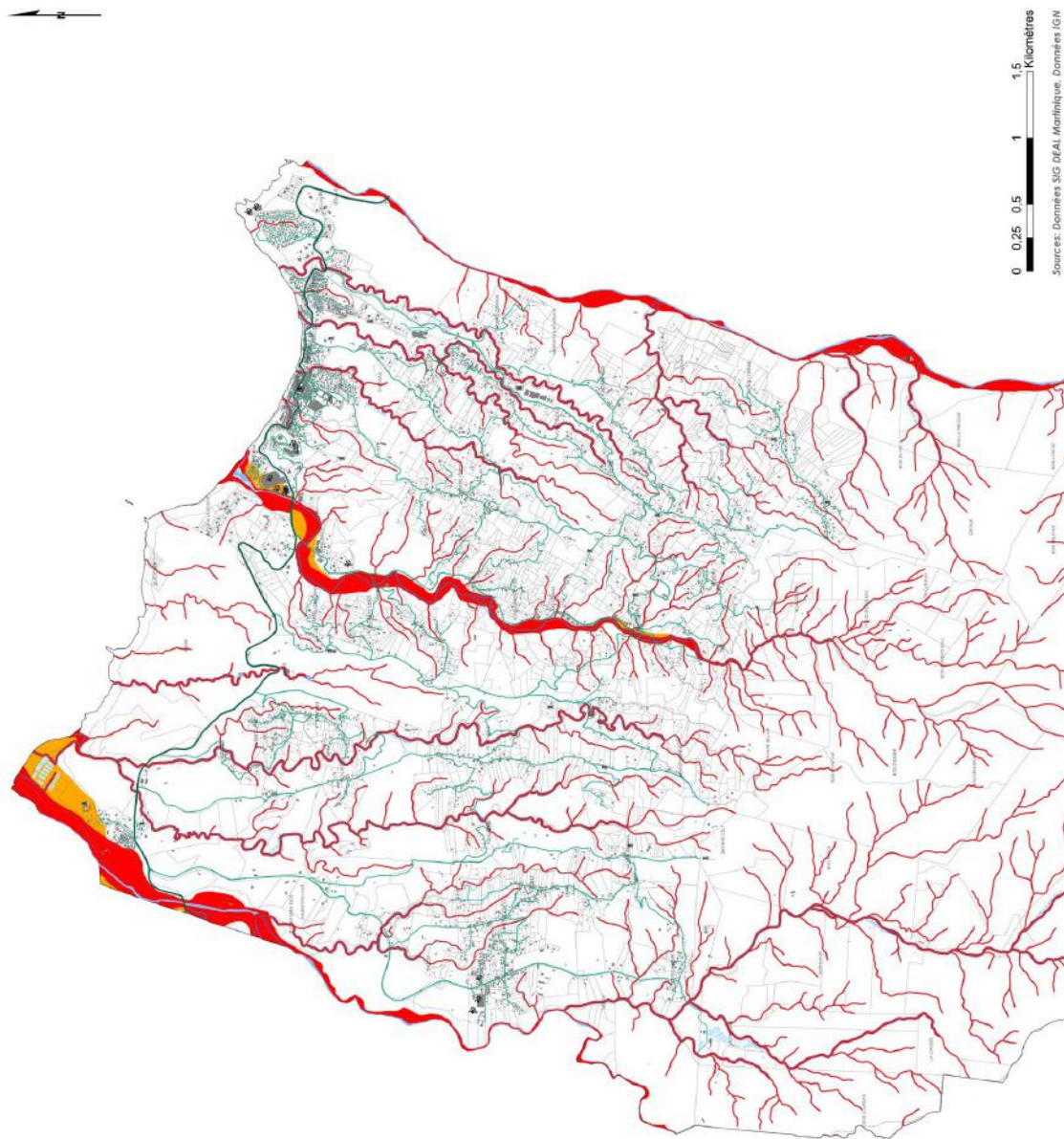
APRES L'INONDATION

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Rétablissez l'électricité après vous être assuré qu'il n'y a aucun risque d'électrocution.
- Assurez-vous auprès de la mairie que l'eau soit potable avant toute consommation.
- Procédez au nettoyage et à l'inventaire des dommages que vous avez subi.
- Ne vous engagez pas sur une route encore inondée, attendre la décrue et les consignes des autorités.

LES LIEUX à RISQUES

- Le quartier Sous Bois
- Crochemort Bas
- Redoute
- ...

CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA INONDATIONS



0 0,25 0,5 1 1,5
Kilomètres
Sources: Données SIG DREAL, Mairie, Données IGN

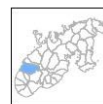
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

Aléa Inondations 2013

Commune Du Lorrain

Planche 1/2

Echelle 1/10 000°



Aléa moyen spécifique	Mairie	Gendarmerie
Aléa moyen	Établissement scolaire	Bâtiment religieux
Aléa fort	Centre hospitalier	Stade
Aléa majeur	Réservoir eau	Pompiers
Aléa diminué	Foyer rural	Bâtiment sportif
Aléa augmenté		Aéroport
Limite communale	Route nationale	Plan d'eau permanent
Parcelle cadastrale	Route départementale	Plan d'eau intermittent
Bâtiment	Route communale	Cours d'eau permanent
		Cours d'eau intermittent

LE RISQUE

MOUVEMENT DE TERRAIN



Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques, dans les zones à forte déclivité. Les principaux phénomènes observés sont: les glissements de terrain, les coulées de boue, les chutes de blocs et les éboulements, les laves torrentielles et les liquéfaction de sol.

Enjeux

Les mouvements de terrain peuvent provoquer des dégâts importants:

- Eboulements avec comme conséquences obstruction de routes, destructions des réseaux
- Effondrements de maisons
- Déformation des voies de circulation
- Chute de pierres sur les routes ou les habitations
- Erosion des berges des cours d'eau
- Destruction de zones boisées
- Réorganisation de cours d'eau

Comportements à observer

AVANT

- Ne jamais construire sur un terrain à risque et sans permis.
- Rapprochez-vous du Service Urbanisme (0596 53 25 39) pour consulter la carte des zones concernées par ce risque.

PENDANT

- Fuyez littéralement.
- Regagnez un espace sécurisé dans les hauteurs.
- Ne regagnez pas une habitation endommagée par un phénomène de mouvement de sol.

APRES

- Évaluez les dégâts sans vous mettre en danger.
- Informez les autorités et mettez-vous à la disposition des secours.



Photos: Outremer La 1ère



Photos: DEAL



LE RISQUE SISMIQUE



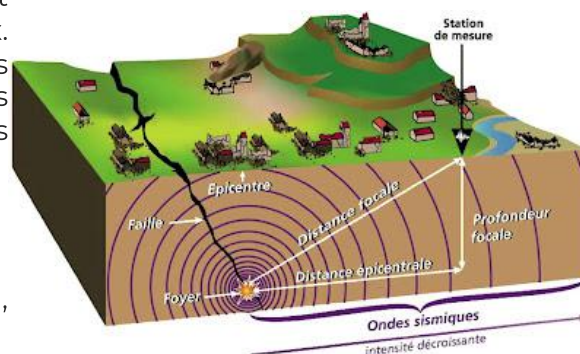
Définition

Un séisme ou tremblement de terre se traduit par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeurs. Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Prédire un séisme est aujourd'hui impossible.

Enjeux

Les dégâts d'un séisme peuvent être nombreux, et son imprévisibilité le rend extrêmement dangereux. En plus des mouvements vibratoires, d'autres phénomènes peuvent aggraver les conséquences d'un phénomène sismique : tsunamis, mouvements de terrain, liquéfaction des sols. Il peut provoquer :

- Chute d'objet, effondrement de bâtiment
- Destruction ou endommagement des habitations, des outils de production, des ouvrages (ponts, routes, etc.), des réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunications



Comportements à observer

AVANT

- Consultez pour toute nouvelle construction un architecte et faire appliquer les règles de construction parasismique.
- Initiez-vous aux gestes de premiers secours. Incitez votre entourage à le faire (parents ou collègues).
- Ayez un kit de survie.
- Faites l'inventaire des risques particuliers dans votre domicile. Evitez de disposer les objets lourds et encombrants en hauteur.
- Faites des copies papiers ou numériques de vos documents importants.

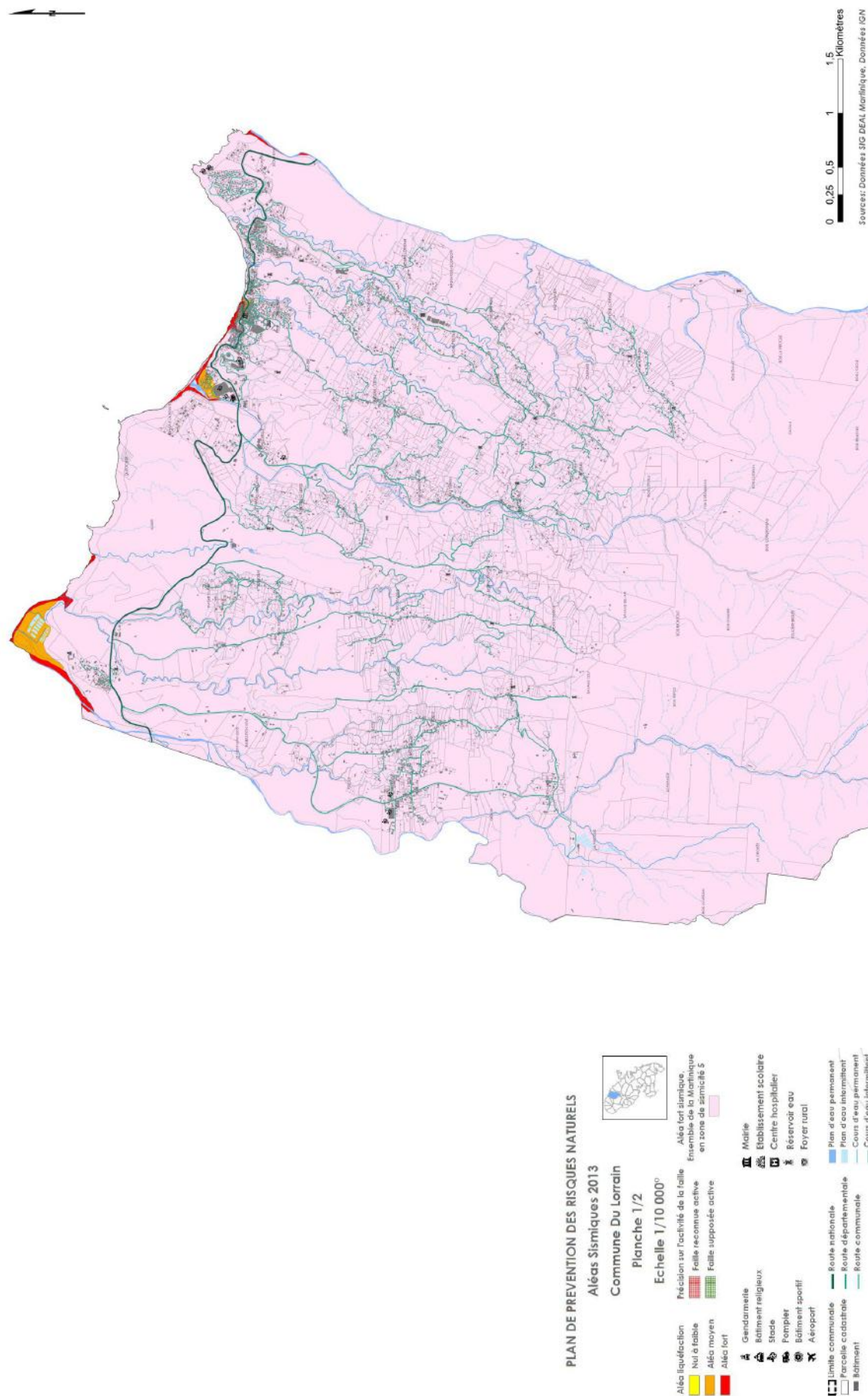
PENDANT

- Gardez votre calme et rassurez votre entourage.
- Au rez-de-chaussée: sortez dans un espace protégé.
- A l'étage: refugiez-vous sous une table solide, un encadrement de porte ou dans un coin de la pièce. Eloignez-vous des fenêtres.
- Dans un lieu public: ne vous précipitez pas vers les issues pour ne pas être piétiné ou étouffé, mais placez-vous près d'un pilier ou à l'angle d'un mur.
- A l'extérieur: éloignez-vous des constructions et des piliers électriques.
- En voiture: arrêtez-vous si possible et loin des constructions et des fils électriques, puis sortez à la fin de la secousse.

APRES

- Evacuez les lieux dangereux dès que possible. Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
- Si vous êtes bloqué à l'intérieur d'un immeuble, signalez votre présence par le moyen le plus approprié: coups réguliers, sifflet, ...
- Evitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle. Eloignez-vous des côtes en raison d'un éventuel raz-de-marée.
- Ecoutez la radio.

CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA SISMIQUE



LE RISQUE VOLCANIQUE



Définition

Un volcan est une ouverture dans la croûte terrestre à travers laquelle la lave, les cendres volcaniques, et les gaz s'échappent.

La **Montagne Pelée** est un volcan encore actif qui par le passé a fait de nombreuses victimes lors de ses éruptions (1792, 1851 1902, 1929).

Enjeux

Les éruptions volcaniques sont des phénomènes très singuliers: alors qu'un séisme ne dure que quelques minutes, un cyclone quelques jours, certaines éruptions volcaniques peuvent durer des années et impacter de manière durable un territoire. Les volcans sont en outre capables de produire des aléas très différents et susceptibles de changer brusquement en fonction du type d'édifice et/ou d'éruptions.

Selon les scénarios prévus par les scientifiques, les conséquences peuvent être assez importantes.

Les communes considérées comme particulièrement exposées et qui sont susceptibles d'être évacuées sont les suivantes: *Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Bellefontaine, Le Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Grand-Rivière, Gros-Morne, **Le Lorrain**, Macouba, Le Marigot, Le Morne-Rouge, Le Morne-Vert, Le Prêcheur, Saint-Joseph et Saint-Pierre.*

Comportements à observer

AVANT

- Consultez les documents d'informations afin de vous informer sur la nature du risque volcanique.
- Identifiez les points de rassemblements en cas de demande d'évacuation (*pour ceux qui ne disposent pas de véhicules individuels*).

PENDANT L'ERUPTION

Si vous n'avez pas été évacué:

- Restez dans les immeubles, les maisons et les abris.
- Attendez des autorités l'évaluation de la situation et la conduite à tenir pour les heures à venir
- Envisager l'éventualité d'une évacuation et s'y préparer.
- Éviter de téléphoner.
- Prévoir un lieu de repli ou s'approcher de la mairie chargée d'organiser l'évacuation des populations.

EN PERIODE DE SURACTIVITE

- Envisager l'éventualité d'une évacuation et s'y préparer: imaginer un lieu de repli familial, rassembler les documents essentiels, ...
- Restez attentifs aux informations données sur la situation du volcan
- Disposer d'une réserve d'eau potable.
- Prévoir des masques anti-poussières
- Veiller à maintenir le plein du réservoir de carburant du véhicule.
- Connaître les voies d'évacuation rapide et les zones à éviter.
- Evacuer immédiatement lorsque l'ordre sera donné par les autorités.

APRES L'ERUPTION

- Restez à l'écoute des consignes sur la conduite à tenir émises par les médias.
- Lorsque l'on a été évacué, ne revenez sur votre domicile que sur ordre des autorités.

LE RISQUE VOLCANIQUE



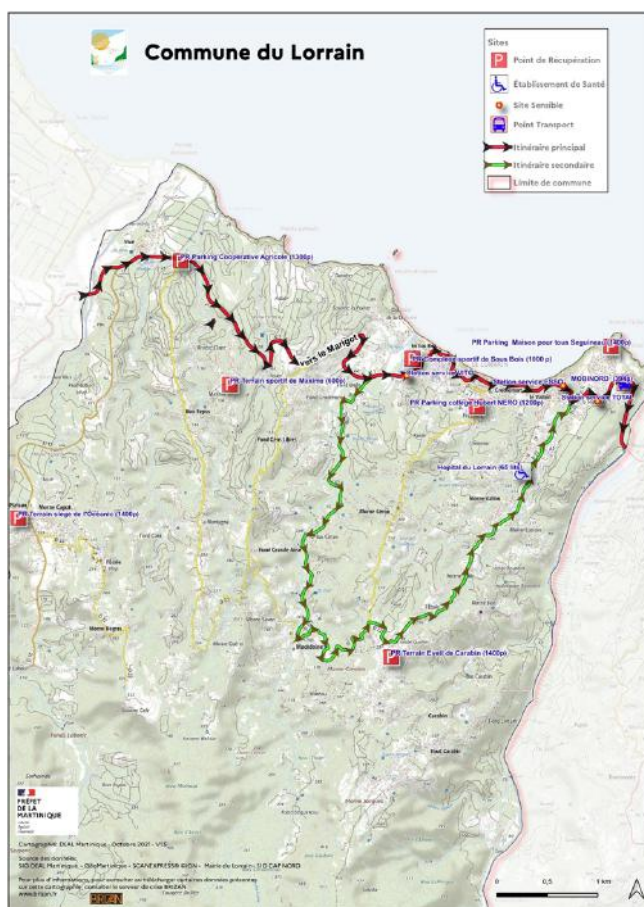
Les niveaux de vigilance et d'alerte volcanique

Activité globale observée	Minimale niveau de base	En augmentation variations de quelques paramètres	Fortement augmentée variations de nombreux paramètres, sismicité fréquemment ressentie	Maximale sismicité volcanique intense, déformations majeures, explosions
Délais possibles	Siècle(s) / Années	Année(s) / Mois	Mois / Semaines	Imminente / En cours
Décision	← OVSIM-IPGP →		← Préfecture →	
Niveaux d'alerte	VERT = Pas d'alerte	JAUNE = Vigilance	ORANGE = Pré alerte	ROUGE = Alerte

L'organisation pour l'évacuation en cas de risque volcanique

En cas d'intensification de l'activité volcanique, une procédure d'évacuation a été mise en place par la Préfecture. Ce plan s'articule autour de deux points importants:

- Des points de rassemblements identifiés sur le territoire de la collectivité : ils sont au nombre de 7 au Lorrain (voir carte ci-dessous)
- Une ville du Sud de la Martinique (appelée commune jumelle) qui accueillera les lorrains évacués, en l'occurrence la Ville du François.



Les sept (7) **points de rassemblement** sont les suivants:

- *Parking - Siège de l'Océanic Club*
- *Parking - Coopérative agricole (entrée de Bon Repos)*
- *Terrain Sportif de Maxime (près de l'école)*
- *Complexe Sportif Municipal*
- *Parking - Collège Hubert NERO*
- *Terrain - Siège Eveil de Carabin*
- *Parking - Maison pour tous de Séguineau*

Lorsque l'ordre d'évacuation sera donné, les habitants ne pouvant laisser le territoire de la Ville par leur propre moyen, seront invités à rejoindre le point de rassemblement le plus proche de leur domicile. Ils seront évacués en bus vers la Ville du François où ils seront pris en charge par des équipes de la protection civile.

L'acheminement des habitants vers les points de rassemblements incombe à la Ville. Elle devra utiliser tous les moyens à sa disposition pour que les habitants arrivent sur les points de rassemblements. Ils devront partir avec une valise contenant les choses les plus importantes.

Des bus affrétés par la Préfecture les conduiront des points de rassemblement vers la Ville du François.

LE RISQUE DE TSUNAMI



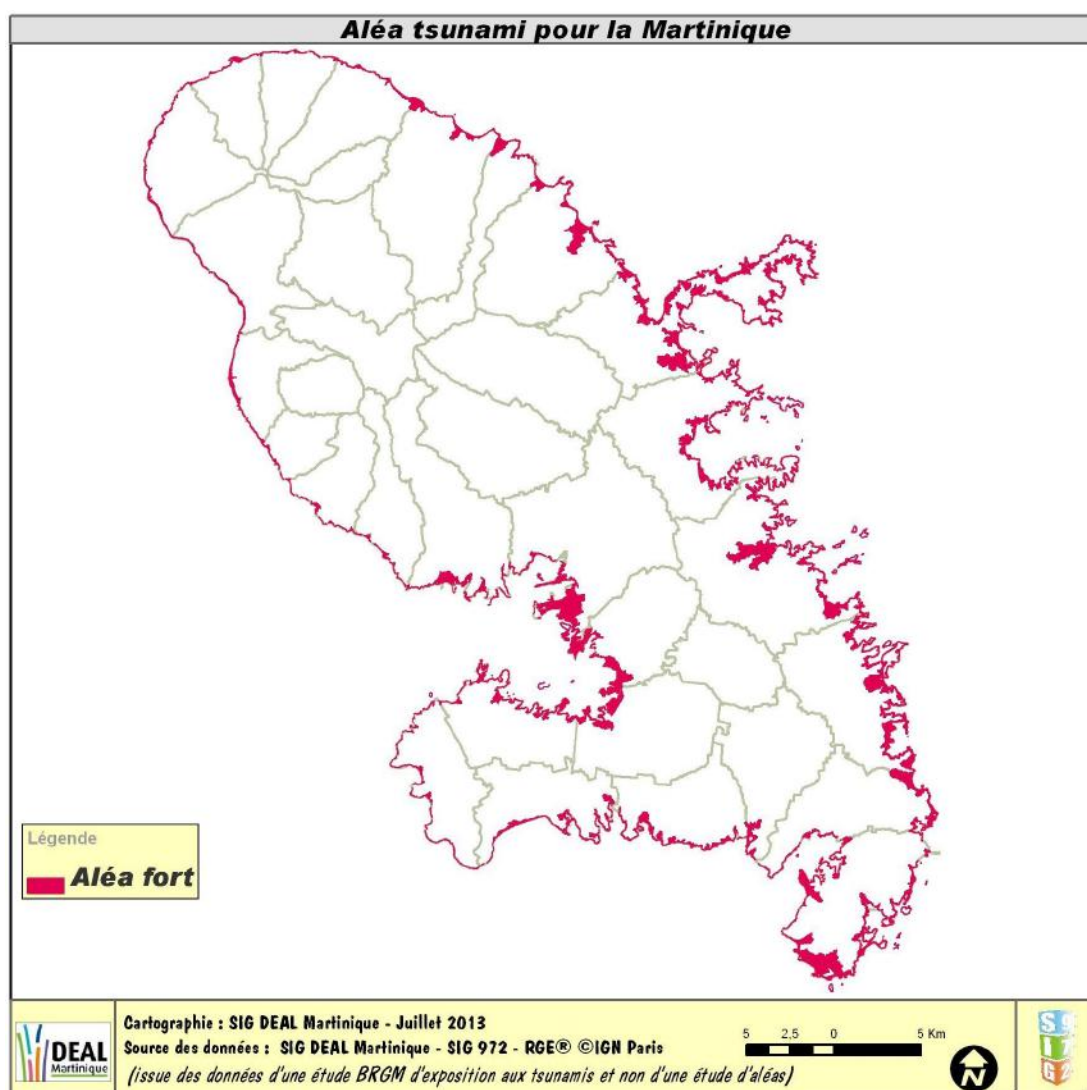
Définition

Un tsunami est une série de vagues très longues le plus souvent provoquées par un fort séisme en mer. Ces vagues se déplacent à très grande vitesse lorsque la profondeur d'eau est importante. A la côte, les vagues grandissent davantage et sont susceptibles d'envahir l'intérieur des terres. Il convient de garder à l'esprit que le terme de tsunami ne désigne pas nécessairement une seule vague mais une succession de vagues. A ce titre, la première vague n'est pas toujours la plus haute. Un tsunami est généralement précédé de signes annonciateurs. Si vous vous situez en zone littorale, faites attention à au moins un de ces signes:

- secousse sismique
- retrait de la mer
- grondement ou bruit inhabituel venant de la mer

Enjeux

Toutes les communes côtières sont concernées par le risque de tsunami. Les enjeux sont donc assez importants.



LE RISQUE DE TSUNAMI



Comportements à observer

Apprenez à reconnaître les signes avant-coureurs:

- les tsunamis peuvent être précédés d'un rapide retrait de la mer
- le tremblement de terre est un des signes naturels d'alerte.

Pour les tsunamis d'origine proche, si vous ressentez une très forte secousse dans une région à risque:

- gardez votre calme
- si vous êtes sur la plage, sur le littoral, quittez les lieux à pied et réfugiez-vous sur les hauteurs.
- restez à l'écart des rivières qui se jettent dans l'océan et loin de la plage et du littoral
- attendez au moins une heure pour regagner votre destination
- ne touchez pas les fils électriques tombés à terre
- évitez les appels téléphoniques, utilisez les sms pour ne pas saturer les réseaux téléphoniques.

En cas d'alerte:

- gardez votre calme
- mettez-vous à l'abri
- respectez les consignes de sécurité qui vous sont transmises par les autorités
- obéissez aux ordres d'évacuation
- n'attendez pas le dernier moment pour évacuer les lieux
- si vous quittez votre lieu de travail, et que vous en avez la maîtrise, débranchez tous les appareils électriques, coupez et l'électricité au compteur.
- éloignez-vous rapidement à pied des bords de mer jusqu'à atteindre les points les plus hauts.

Après le phénomène:

- Ecoutez les informations officielles et évitez de vous exposer à une nouvelle vague.
- Evitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de télécommunications.
- Portez assistance à ceux qui ont besoin d'aide.
- Assurez-vous de la qualité de l'eau et des aliments avant de les consommer.

Les lieux à risques

Le quartier Sous-Bois

Le Bourg (du quartier Pavillon à Crochemort)

Les lieux de refuge en cas de tsunami

Lors de la survenue d'un tsunami, dès l'alerte donnée, il est impératif de rejoindre les hauteurs de la Ville. Dans notre commune, les lieux qui seraient les plus impactés sont le quartier Sous-Bois et toute la zone du Bourg.

Si vous vous retrouvez dans ces lieux lors d'une alerte tsunami, suivez le fléchage mis en place dans le Bourg. Rejoignez les hauteurs: Lycée Joseph PERNOCK pour les habitants de Sous-Bois et vers Morne Céron pour ceux qui habitent ou sont présents sur le Bourg au moment de l'évènement.





LES LIEUX D'HÉBERGEMENTS



Définition

Un lieu d'hébergements d'urgence est une structure mise en place par la Ville qui a vocation à accueillir et héberger les personnes sinistrées ou déplacées. Ce sont aussi des lieux d'accueil pour les proches des victimes. Ils sont aussi utilisés comme abri pour les habitants dont les demeures ne sont pas jugées sûres avant le passage d'un phénomène cyclonique.

Les lieux d'hébergement d'urgence

Lieux	Nombre de place	Risques concernés					
							
Maison de la Culture	60	X	X	X	X		X
Ecole isidore PIERRE-LOUIS	35	X	X	X	X	X	X
Maison pour tous de Séguineau	24	X	X	X	X	X	X
Ecole de Maxime	81	X	X	X	X	X	X
Ecole Berteau MARIE-ROSE de Morne Capot	146	X	X	X	X	X	X
Siège de l'Océanic Club du Morne Capot	72	X	X	X	X	X	X
Siège de l'Eveil de Carabin	47	X	X	X	X	X	X
Ecole Léon CECILE de Carabin	50	X	X	X	X	X	X

La Ville peut aussi réquisitionner d'autres lieux privés en cas de besoin.

A ce jour, un seul des bâtiments prévus comme site d'hébergement d'urgence a été conçu dans les normes parasismiques. Il s'agit de l'*Ecole Léon CECILE de Carabin*.

LES ARRÊTÉS

DE CATASTROPHES NATURELLES

Définition

L'état de catastrophe naturelle est une situation dont la reconnaissance en France par le ministère de l'Intérieur permet l'indemnisation systématique des victimes des dommages provoqués par divers agents naturels.

Selon l'article L 125-1 alinéa 3 du Code des assurances issu de la loi 82-600 13 juillet 1982 « ... Sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles (CATNAT), //, les dommages matériels directs « non assurables » ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises... ».

L'assurance catastrophe naturelle

La garantie catastrophes naturelles est obligatoirement insérée dans les **contrats multirisques**, qu'ils concernent votre habitation ou votre automobile. Un assureur ne peut d'ailleurs pas refuser de vous couvrir contre ce type d'événements. En revanche, les assurances de base, type « garantie risques locatifs » pour les locataires ou « responsabilité civile automobile », ne **sont pas concernées**.

De la même façon, vérifiez bien lesquels de vos biens sont **couverts par votre assurance**. Les autres ne feront pas l'objet d'une indemnisation.

Les arrêtés de catastrophes naturelles au Lorrain

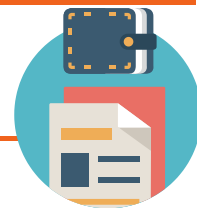
Début de reconnaissance	Fin de reconnaissance	Arrêté du	Date de parution au J.O.	Péril	Franchise
05/11/2020	10/11/2020	13/12/2020	21/12/2020	Mouvement de terrain	Simple
06/11/2020	07/11/2020	22/11/2020	02/12/2020	Inondations et/ou coulées de boue	Simple
27/09/2016	28/09/2016	25/03/2018	01/05/2018	Mouvement de terrain	Simple
17/09/2017	18/09/2017	21/09/2017	23/09/2017	Inondations et/ou coulées de boue	Simple
03/09/2016	04/09/2016	23/03/2017	28/04/2017	Mouvement de terrain	Simple
03/09/2016	04/09/2016	21/11/2016	26/12/2016	Inondations et/ou coulées de boue	Simple
28/11/2007	28/11/2007	19/02/2008	21/02/2008	Secousse sismique	Simple
16/08/2007	16/08/2007	13/11/2007	15/11/2007	Inondations et/ou coulées de boue	Simple
16/08/2007	16/08/2007	13/11/2007	15/11/2007	Vents cycloniques	Simple
16/08/2007	16/08/2007	13/11/2007	15/11/2007	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Simple
13/08/1993	14/08/1993	06/10/1993	23/10/1993	Inondations et/ou coulées de boue	Simple
13/08/1993	14/08/1993	06/10/1993	23/10/1993	Glissement de terrain	Simple
13/08/1993	14/08/1993	06/10/1993	23/10/1993	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Simple
02/10/1990	03/10/1990	11/10/1990	15/10/1990	Inondations et/ou coulées de boue	Simple
02/10/1990	03/10/1990	11/10/1990	15/10/1990	Glissement de terrain	Simple



MENACES DANS

LA ZONE DES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES





La sécurité civile à la Mairie du Lorrain

Depuis l'année 2020, le Service des Moyens Généraux gère les questions de sécurité civile au sein de la Collectivité. Dans ce domaine, il a les missions suivantes:

1. Sensibiliser le personnel et les habitants à la question des risques majeurs.
2. Elaborer et mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).
3. Mettre en place et encadrer la Réserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C.).
4. Faire la promotion de la formation PSC1 (formations aux gestes de premiers secours).
5. Organiser des exercices de simulation (dans la collectivité et au sein de la population).
6. Être en lien avec les acteurs de la sécurité civile.
7. Veiller à la sécurité des personnes et des biens lors des manifestations.

Pour plus d'informations:

Service des Moyens Généraux et de la Sécurité Civile :



0596 53 21 50 (*aux heures d'ouverture de la mairie*)
0696 28 76 59 (*lorsque la mairie est fermée*)



Rue Schoelcher - 1er étage de la Mairie - 97214 Le Lorrain



moyensgeneraux@villedulorrain.com

Le numéro d'astreinte des élus

La gestion des situations d'urgence en dehors des heures ouvrables et la décision éventuelle de déclencher le plan communal de sauvegarde relève de l'autorité du Maire de la commune qui assurera, par la suite, les fonctions de directeur des opérations de secours.

Pour plus d'efficacité et de réactivité, la Ville a mis en place un système d'astreinte des élus disponibles 24h/24 et 7 jours/7. En cas de crise ou d'incident grave, tout administré peut utiliser ce numéro pour informer les élus qui pourront ainsi apporter une réponse adéquate et appropriée en sollicitant s'il le faut les moyens municipaux.

En utilisant ce numéro, vous serez en contact avec l'un des adjoints ou élus délégués.



Numéro d'astreinte des élus
0696 24 56 65

COORDONNÉES UTILES



- **Mairie du Lorrain:**

0596 53 44 22
mairie@villedulorrain.com

- **Préfecture:**

0596 39 36 00 - 0596 63 96 66

- **Police Municipale:**

0596 53 20 85
policemunicipale@villedulorrain.com

- **Sous-Préfecture de Trinité:**

0596 58 21 13

- **Service de la sécurité civile:**

0596 53 21 50
moyensgeneraux@villedulorrain.com

- **Pompiers:**

18
0596 53 42 24

- **Gendarmerie du Lorrain:**

0596 53 26 19

- **SAMU:**

15

- **Elu d'astreinte:**

0696 24 56 65

- **Maison médicale de garde de Trinité**

0596 42 55 60

- **Numéro de la cellule de crise:**

0696 28 76 59

- **Centre Hospitalier de Trinité:**

0596 66 46 00

- **Service Technique:**

0596 53 44 22
servicetechnique@villedulorrain.com

- **Météo France:**

0596 63 99 66

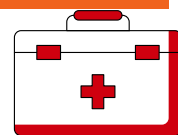
- **Service Urbanisme:**

0596 53 25 39
urbanisme@villedulorrain.com

- **Agence Régionale de Santé:**

0596 39 42 43

MON KIT DE SURVIE



Après une catastrophe, vous devrez peut-être **survivre seul** pendant plusieurs jours. Être **préparé** signifie avoir sa propre nourriture, son eau et d'autres fournitures pour durer plusieurs jours. Un kit d'urgence en cas de catastrophe est une collection d'articles de base dont votre ménage peut avoir besoin en cas d'urgence. Quelques conseils:

- Mettez de côté le nécessaire pour vous soigner, vous alimenter et vous informer.
- Personnalisez votre kit selon vos propres besoins.
- Rangez-le dans un endroit accessible (dans le coffre de votre voiture, un abri de jardin...)
- Tous les membres du foyer doivent savoir où il se trouve.



Pas touche
à mon kit de
survie!



Pensez également à:

- Des vêtements et chaussures de rechanges
- Du papier hygiénique et un nécessaire d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers: cartes, jeux, dominos, ... Si la situation devait durer, cela vous permettra de passer le temps.
- Un sac plastique ou une pochette pour protéger les objets de valeurs et les papiers importants
- Une liste des numéros d'urgence ou des personnes ressources.



***DICRIM de la Ville du Lorrain
Edition Octobre 2023***



***Mairie du Lorrain
Service de la sécurité civile
0596 53 21 50
0696 21 14 54***